

Le syndicaliste Gaby Clavier convoqué en correctionnelle

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

29 septembre 2021

Gaby Clavier ancien secrétaire du syndicat UGTG et de sa branche santé l'UTS UGTG, était entendu au commissariat de Pointe-à-Pitre mardi 28 septembre. Il répondait à une convocation à la suite de la plainte pour "menace de mort" déposée par le directeur du Centre hospitalier universitaire de la Guadeloupe (CHUG), Gérard Cotellon. Le syndicaliste était accompagné de ses cinq avocats dont maître Sarah Aristide. Devant le commissariat une centaine de militants de l'UGTG s'étaient rassemblés en soutien de Gaby Clavier. Après trois heures d'interrogatoire, le syndicaliste a été informé qu'il devra se présenter devant le tribunal correctionnel, le 7 décembre 2021, à 8 heures. Selon maître Aristide, le procès à venir serait une aubaine. L'UGTG et le LKP ont eux aussi déposé plainte, pour dénoncer la gestion de la crise covid-19, par les autorités sanitaires et pour l'ouverture d'une enquête sur la mort de centaines de Guadeloupéens, en milieu hospitalier, depuis le début de la pandémie. Cette plainte n'a pas prospéré.

"Ce sera le premier procès de la santé publique en Guadeloupe. Gaby a obtenu, aujourd'hui, ce que nous demandions : une tribune pour que des explications soient données à la Guadeloupe, sur la situation et sur les conditions de la mort des patients de l'hôpital. Nous verrons de qui ce sera le procès !" a asséné l'avocate. Cette plainte des syndicats restée lettre morte est intervenue dans un contexte où l'obligation vaccinale et plus largement, la gestion de la crise covid-19 sont vivement critiquées en Guadeloupe.

| Crise sanitaire et obligation vaccinale

À l'inverse, le procureur de Pointe-à-Pitre avait donné suite à la plainte du directeur du CHU de la Guadeloupe. Dans ce dossier, il est reproché à

Gaby Clavier d'avoir affirmé lors d'une prise de parole dans le hall du CHU qu'aucune direction ne va sanctionner un agent, parce qu'il ne se fait pas vacciner. Il avait lancé en créole : *"Yo ka tchouyé, mè yo pè mò !"* (*"Ils tuent, mais ils ont peur de mourir"*). Le syndicaliste a de surcroît affirmé que la défense des agents de l'hôpital, contre cette obligation vaccinale, ira jusqu'à des attaques *"dans tous les domaines de la vie"*. La vidéo de ces propos circule sur les réseaux sociaux. Outre la plainte de Gérard Cotellon, plus d'une dizaine de procédures seraient en cours. Les autorités sanitaires et préfectorales ont décidé d'intenter elles aussi, des poursuites contre les syndicalistes en première ligne dans ce conflit.